



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	7 <sup>ème</sup> séance de l'année
<b>Séance du 24 octobre 2025</b>	

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 24 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 09 heures 30 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON et, en salle, du 8<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Jacques BANGOU.

Date de convocation :

Le 14 octobre 2025

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 48
Présents : 26 (dont 17 en visioconférence*)
Votants : 31 (dont 5 pouvoirs)
▪ Dont pour : 31
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Francine  
DOQUET-ROUSSAS

Délibération n°2025.10.07/722
<b>Élaboration du nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » Validation des enjeux et orientations stratégiques pour la période 2025/2030</b>

Rapporteur

Mme *Andrée COZEMA*  
Directrice générale du pôle  
renouvellement urbain et habitat

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture  
le : **31 OCT. 2025**

- publication sur le site internet  
ou notification, le : **31 OCT. 2025**

**Etaient présents : 26 conseillers communautaires**

**Vice-présidents :** M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE\* (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER\* (13<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau :** Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM\*- M. Georges DAUBIN\*- M. William SURDIN\* M. Jean-Luc CELIGNY\*- Mme Tania GALVANI\*- Mme Lyliane PIQUION- M. Fabert MICHELY\*

**Autres conseillers communautaires :** Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- Mme Sandra ENJARIC\*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY\*- M. Joseph LEE\*- Mme Magaly MARCIN\*- M. Alix NABAJOH\*-M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

En cours de séance :

**Président :** M. Eric JALTON\*

**Vice-président :** M. Georges BREDENT\* (5<sup>ème</sup> vice-président)

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5**

**Vice-présidents :** Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Laisely PARAT-EDOM

**Autres conseillers communautaires :** Mme Johane DAHOMAS à Mme Jacqueline FAVORINUS

Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE à M. Fulbert HENRY

**Nombre de conseillers absents excusés : 8**

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres conseillers communautaires :** Mme Nadège THEOPHILE- M. Côme Philibert MOUEZA

En cours de séance :

**Vice-présidents :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre conseillère communautaire :** Mme Marie-Andrée MANDIL

**Nombre de conseillers absents non excusés : 9**

**Vice-présidents** Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Corine PETRO- M. Pierre THICOT

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2334-40, L.2334-41 et R2334-36 et suivants ;
- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, du 21 février 2014 ;
- VU le décret du 27 décembre 2024 relatif aux modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la ville [...] dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française ;
- VU la circulaire du 19 mars 2025, relative à l'élaboration des contrats de ville 2025-2030 dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et à la Polynésie française ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

**La Politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité** qui vise l'amélioration des conditions de vie des habitants des Quartiers Politique de la ville. En effet, ces quartiers sont caractérisés par un « *écart de développement économique et social* » par rapport, :

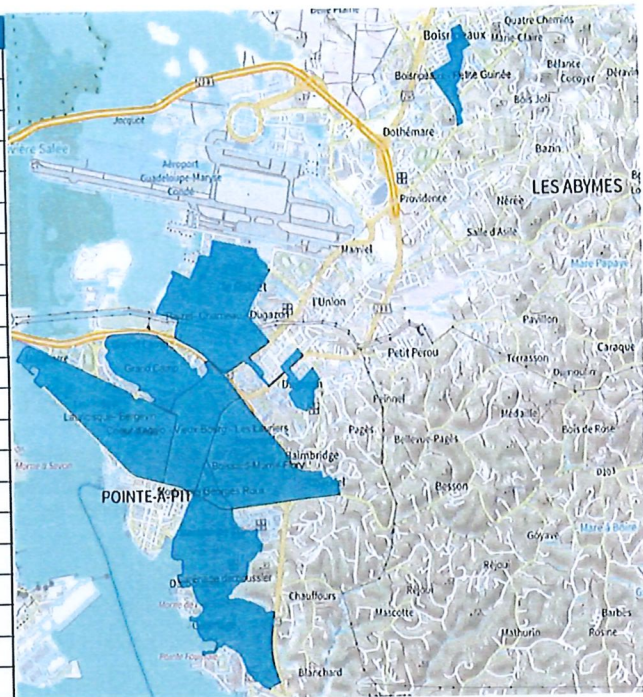
- Au territoire national d'une part et,
- À l'unité urbaine dans laquelle ils se situent (article 5 de la loi Lamy : La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014), d'autre part.

Ainsi, la Politique de la ville poursuit ainsi un objectif de réduction des écarts de développement entre les QPV et leurs territoires d'inclusion. L'agglomération exerçant la compétence politique de la ville, copilote avec l'Etat et le préfet la mise en œuvre de la stratégie et l'animation opérationnelle du contrat de ville, en mobilisant l'ensemble des partenaires signataires.

**La nouvelle géographie prioritaire** de la Guadeloupe est arrêtée conformément au décret du 27 décembre 2024 relatif aux modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la Ville [...] (QPV) dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française. 8 QPV (contre 7 au préalable) pour le territoire de CAP Excellence.

**Le périmètre de la géographie prioritaire sur CAP Excellence**

Commune	QPV	Sous-secteurs	
Les Abymes	Boissard-Morne Flory	Secteur Sonis	
		Secteurs Morne Udol, Lafont et Boissard	
		Secteur Lacroix et Morne Flory	
		Secteur Chauvel	
	Boisripeaux-Petite Guinée	Secteur Boisripeaux 1,2,3	
Raizet-Charneau-Dugazon		Secteur Petite-Guinée	
		Secteur Raizet	
Grand Camp		Secteur Capou-Ferrand	
		Secteur Dugazon et Anquetil	
Pointe-à-Pitre	Cœur d'agglomération - Vieux Bourg, Les Lauriers	Secteur Les Lauriers	
		Secteur Vieux Bourg	
		Assainissement	
	Morteno-Georges Roux		Secteur Mortenol
			Secteur Georges Roux
	Carénage Darboussier		Secteur Cour Zamia
			Secteur Mornes Lacrosse et Ballet
			Secteur Louisy Mathieu
	Lauricisque-Bergevin		Secteur Blanchard
			Secteur Lauricisque
		Secteur Bergevin	



Le contrat de ville qui doit être renouvelé pour la période 2025-2030 pose les enjeux du territoire en matière de politique de la ville et acte les engagements des partenaires, peut être présenté de la façon suivante :

- Des documents signés entre l'État, l'intercommunalité, mais également leurs différents partenaires intervenants sur les quartiers (les communes, France Travail, Région, Départements, Agences Régionales de Santé, CAF, Éducation nationale...).
- Un périmètre s'étendant sur plusieurs thématiques principales : emploi ; transition écologique et énergétique ; accès à la culture, au sport, à l'éducation ; lutte contre les discriminations ; tranquillité et sécurité publique...
- Des thématiques qui peuvent être complétées par des priorités transversales propres aux territoires (ex : participation des habitants).

La prochaine génération de Contrats de ville - dits « Engagements Quartiers 2030 » devra s'adapter aux évolutions des territoires et notamment à la nouvelle géographie prioritaire. Les travaux menés avec l'ensemble des partenaires ont permis au comité de pilotage du contrat de ville qui s'est réuni le 31 juillet 2025 de retenir les axes thématiques et orientations stratégiques

**Les axes thématiques et orientations stratégiques du contrat 2030**

- Axe – EMANCIPATION POUR TOUS

Axe	Orientations stratégiques
Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire	Prévenir le renfermement sur soi, et le renfermement dans le quartier, développer le faire ensemble
	Garantir l'accès aux droits
	Permettre l'émancipation dès le plus jeune âge
	Lutter contre l'isolement
	Améliorer l'accès aux soins, favoriser le bien être et la bonne santé de tous et toutes sur les quartiers
	Développer l'engagement citoyen
	Soutenir la parentalité, accompagner les parents
Prévenir et accompagner les phénomènes d'errance dans leur diversité (sans-abrisme, jeunes déscolarisés et marginaux...)	

Axe	Orientation stratégique
Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école	Sécuriser les parcours de réussite éducative et prévenir le décrochage scolaire
	Diversifier l'offre éducative
	Travailler à lever les freins à la réussite éducative : santé, nutrition, santé mentale, violences intra-familiales...
	Penser les enjeux éducatifs à l'échelle de la "communauté", en travaillant avec les enfants, leurs parents, les éducateurs et adultes
	Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme

• Axe –CADRE DE VIE, RESILIENCE ET TRANSITIONS ECOLOGIQUES

Axe	Orientations stratégiques
Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers	Coordonner les actions de gestion et les interventions pour une qualité du cadre de vie au quotidien
	Améliorer la gestion des espaces délaissés
	Prévenir les risques, accompagner les transitions
	Favoriser l'appropriation des espaces publics et des quartiers, accompagner le changement urbain
	Garantir une qualité du cadre de vie, lutter contre les nuisances
	Améliorer la qualité de l'habitat

• Axe – INSERTION PROFESSIONNELLE

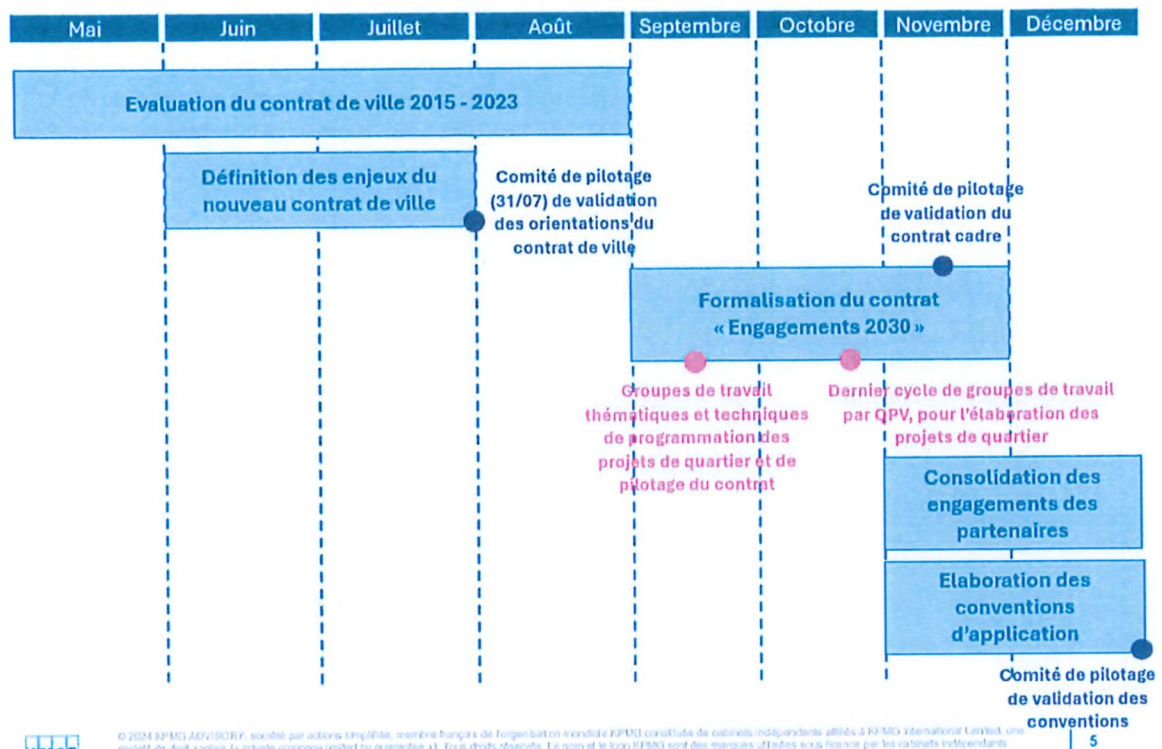
Axe	Orientation stratégique
Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers	"Aller-vers" pour capter les publics éloignés de l'emploi, valoriser l'emploi, retrouver le sens et donner le goût du travail
	Lever les freins à l'insertion professionnelle
	Favoriser l'égalité des chances à tout âge en pensant une politique d'orientation et de médiation habitants - entreprises
	Anticiper le développement des secteurs économiques porteurs (panneaux solaires, silver economy...) et sécuriser les effets en termes d'emploi pour les habitants et habitantes des quartiers en lien avec la politique de GPECT
	Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des publics spécifiques : femmes, jeunes, séniors

• Axe – TRANQUILLITE PUBLIQUE ET SECURITE

Axe	Orientation stratégique
Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique et assurer la sécurité sur les quartiers	Prévenir les violences, favoriser une résolution non-violente des conflits, lutter contre le harcèlement y compris à l'école
	Lutter contre l'insécurité, les incivilités, les mauvais usages de l'espace public
	Lutter contre la récidive en travaillant sur les parcours d'insertion des sortants de détention
	Améliorer l'articulation entre CLSPD et CISP
	Lutter contre la traite et aider les victimes
	Lutter contre les violences sexuelles et sexistes
	Appuyer les politiques de lutte contre les trafics

Le calendrier d'élaboration du contrat de ville, répond au cadre présenté par le préfet lors du comité territorial qui s'est tenu en février 2025 et oblige à une signature du nouveau contrat de ville 2030 au plus tard le 31 décembre 2025, intégrant en annexe la convention d'abattement TFPB.

# Vision synoptique de la démarche : 2025



© 2024 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

5

A ce stade des travaux, il convient pour poursuivre, de valider le bilan et le diagnostic du territoire et d'entériner les orientations du nouveau contrat de ville 2025/2030 validés comité de pilotage du 31 juillet 2025 et présentées dans le rapport joint en annexe.

**Considérant** la lettre d'orientation des contrats « Quartiers 2030 », du 2 janvier 2025, du préfet de la Région Guadeloupe ;

**Considérant** le courrier de septembre 2025, cosigné par le préfet de la Région Guadeloupe et le président de la Communauté d'agglomération de CAP Excellence, relatif à la mobilisation partenariale dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville 3 engagements Quartiers 2030 » de CAP Excellence ;

Après en avoir délibéré ;

## DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

**ARTICLE 1** - D'approuver les orientations du nouveau contrat de ville 2025/2030 présentées au comité de pilotage du 31 juillet 2025 et formalisées dans le « Rapport d'évaluation et de diagnostic » de septembre 2025.

**ARTICLE 2**- D'autoriser Monsieur le président à prendre les décisions nécessaires à la finalisation partenariale des documents-cadres (contrat-cadre, convention d'abattement de la TFPB, convention d'application territoriale) du futur contrat de ville 2025/2030.

**ARTICLE 3**- D'autoriser Monsieur le président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Accusé de réception en date du 31/10/2025 à 10h00  
Réception publique au centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 30 OCT. 2025

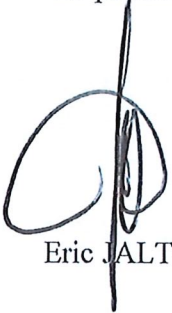
Les présidents de séance

La secrétaire de séance

Le président

Le 8<sup>ème</sup> vice-président

La conseillère communautaire



Eric JALTON



Jacques BANGOU



Francine DOQUET-ROUSSAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 31 OCT. 2025